



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**

**DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN 2017, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Martine Vorlet, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	48 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mmes Marie-Lucie Uehlinger et Françoise Ducrest M. Matthias Sluga arrivera avec du retard
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	7 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSES</b>	MM. Pierre-Emmanuel Carrel et Nicolas Bapst Mme Caroline Dénervaud arrivera avec du retard

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 09.02.2017 et du 09.03.2017
2. Message relatif aux équipements communaux du Plan d'Aménagement de détail 34-35
3. Comptes 2016  
Message du Conseil communal et rapport de la Commission financière  
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
4. Rapport de gestion 2016
5. Election à la présidence et à la vice-présidence
6. Divers

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir.

Celle-ci a été valablement convoquée par courrier du 15 mai 2017 accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

Pour le Conseil communal : MM. Pierre-Emmanuel Carrel et Nicolas Bapst

Pour le Conseil général : Mmes Françoise Ducrest et Marie-Lucie Uehlinger

M. Matthias Sluga, Conseiller général ainsi que Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale se sont annoncés avec un peu de retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents et je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

En préambule à cette séance, voici quelques communications :

Des changements ont eu lieu pour le groupe socialiste. M. Jamal Heiniger qui est entré le 14 décembre dernier au Conseil général a remis son mandat. C'est M. Noé Rey, le premier des viennent-ensuite, qui rejoint le rang des Conseillers généraux. M. Noé Rey réside dans notre Commune depuis janvier 2006. Il est âgé de 24 ans et fait partie d'une grande famille puisqu'il a trois sœurs, dont l'une n'est autre qu'Alizée Rey, Conseillère générale et scrutatrice. Il est étudiant en 2<sup>ème</sup> année et se destine à devenir technicien en radiologie. Il réside à la route de Condoz.

M. Rey succédera à M. Heiniger au sein de la délégation de l'ACoPol. Fraîchement assermenté par le Préfet, il peut valablement siéger au sein de notre Conseil général. Je lui adresse mes félicitations et la bienvenue parmi nous.

**Mme Isabelle Comment Gauderon**, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h34.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Je vous informe également que Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale, Centre-gauche PCS, participe à nos séances pour la dernière fois. Mme Schabrun, maman de trois enfants, a été membre de la Commission scolaire de 2006 jusqu'à sa suppression en 2015. Elle a suivi la formation d'« agente sympa » et a siégé dans la Commission de VillarSympa. Elle a également siégé dans la Commission de politique sociale et la Commission de bâtisse de l'école du Platy. De surcroît, elle est scrutatrice suppléante.

Mme Schabrun envisage une reconversion professionnelle. Après onze années passées au sein de notre Conseil, elle a donc décidé de se consacrer entièrement à son nouveau défi. Je la remercie pour son engagement en faveur de notre Commune et lui souhaite satisfaction et succès pour son avenir, tant professionnel que privé. Nous pouvons l'applaudir.

Nous sommes 46 Conseillers généraux présents.

Je félicite également Mme Mélanie Maillard Russier qui a repris la présidence de la Commission financière. Nul doute qu'elle saura faire preuve d'enthousiasme et de compétence à la présidence de cette Commission si importante.

Un clin d'œil aussi, ce soir, à Mme Elise Moret qui fête aujourd'hui son anniversaire. Tous nos vœux, à vous.

Je vous fais part encore d'un courrier informatif que nous avons reçu le 28 avril 2017 du Bureau du Conseil général de Marly adressé à la Présidente et aux Conseillers généraux. Ledit Bureau nous informe que le groupe socialiste a déposé auprès de son instance une proposition de création d'une Commission de fusion de manière à élargir le débat au Législatif. Le Bureau du Conseil général de Marly se prononcera sur cette proposition lors de la préparation de sa prochaine séance. Nous en avons pris acte.

Pour clore les communications, je vous informe que notre Bureau se penchera prochainement sur la révision du Règlement du Conseil général. Le point qu'il est indispensable d'adapter est celui lié au mode d'élection suite à la modification de la Loi sur les communes.

Le Bureau entend également examiner certains autres aspects du Règlement actuel qui mériteraient éventuellement des ajustements. Pour ce faire, il lance formellement une

consultation auprès de tous les partis et leur demande de lui communiquer de manière écrite des propositions de modifications argumentées, ceci jusqu'au 31 octobre prochain.

Le Bureau en fera une synthèse qui sera envoyée à tous les partis. Il se penchera ensuite sur les modifications concrètes nécessaires. Finalement, il suivra la procédure normale pour toute modification d'un règlement, soit l'envoi du règlement modifié au Canton et sa présentation au Conseil général pour approbation.

**M. François Eugster**, Conseiller général, rejoint la séance à 19h37.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Dans une première phase, je vous rappelle donc le délai du 31 octobre pour adresser de manière écrite vos propositions de modifications du règlement.

Mes communications étant terminées, commençons donc sans plus tarder par l'ordre du jour qui vous a été envoyé.

Avez-vous d'autres remarques à formuler au sujet de cet ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 1.

## **1. Approbation des procès-verbaux des séances du 09.02.2017 et du 09.03.2017**

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal du 09.02.2017 ? Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. J'aurais une remarque à la page 58 du procès-verbal. Il s'agit du Chapitre 9 / Finances et impôts. Il y a une coquille qui s'est glissée dans le montant lié au poste « Réserve péréquation financière liée à la RIE III ». Le montant correct est Fr. 667'500.00 qui correspond au chiffre articulé à la page 5 dudit procès-verbal au lieu de Fr. 657'500.00. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et vous remercions de bien vouloir apporter les corrections.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Mme Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère communale. A la page 29 du procès-verbal, il y a également une petite coquille concernant mon intervention. Il est écrit « *ces travaux ont engendré un surcoût de Fr. 235'000.00* », hors j'avais mentionné Fr. 280'000.00. Je vous remercie d'apporter les corrections nécessaires.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce procès-verbal. Si tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 9 février 2017 sont priés de lever la main.

***Le procès-verbal de la séance du 9 février 2017 est approuvé avec 2 abstentions.***

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au procès-verbal suivant. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal du 09.03.2017 ? Tel n'est pas le cas nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017 sont priés de lever la main.

***Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017 est approuvé avec 3 abstentions.***

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Message relatif aux équipements communaux du Plan d'Aménagement de détail 34-35**

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole est à la Commission financière.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 18 mai 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière salue les négociations entreprises dans ce secteur pour assurer les intérêts communaux en ce qui concerne la mobilité douce et la valorisation des terrains communaux, ce qui s'avérera sans conteste un plus pour les habitants de notre Commune. Toutefois, elle regrette que cette demande de crédit soit soumise au Conseil général plus de deux ans après la conclusion de la convention qui prévoit un investissement et après le début des travaux. La Commission financière demande qu'à l'avenir le Conseil général soit saisi sans tarder.

La Commission financière s'étonne quelque peu que le choix soit laissé au futur acquéreur du périmètre communal D de réaliser ou non les places de parc alors que notre Commune a participé à raison de Fr. 40'000.-- aux frais d'accès. Afin d'éviter que ce montant ne soit perdu pour notre Commune, il importera d'en tenir compte, le moment venu, dans le prix de vente de la parcelle, comme les autres frais d'ailleurs.

Il y a encore lieu de relever que les annexes jointes au message sont peu lisibles, sans compter que pour l'annexe 2 la légende relative à la bande de couleur verte est inexistante. La Commission financière demande que des plans de meilleure qualité, avec toutes les explications y relatives, soient présentés lors de la séance du Conseil général.

Malgré ces quelques remarques, à l'unanimité, la Commission financière propose au Conseil général de donner un préavis favorable à cette demande de crédit de Fr. 68'600.-- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

**M. Matthias Sluga**, Conseiller général, rejoint la séance à 19h41.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je vais vous présenter au beamer des plans plus précis pour ce secteur et peut-être moins détaillés. Il y avait beaucoup de détails sur les plans de l'architecte qui vous ont été copiés tels quels alors que ces informations supplémentaires n'étaient pas nécessaires à la compréhension du message.

Vous pouvez voir le secteur de la route de la Glâne et de la rue du Marteray avec les constructions existantes et celles qui sont projetées. Concernant ces dernières, nous avons les bâtiments qui sortent de terre à côté du garage Nicoli. Ce message a pour but de régler ce secteur, étant donné que les liaisons avec le bâti déjà construit existent. Les plans que vous avez reçus concernent le secteur où se trouve le garage Nicoli. L'élément à régler est celui de

l'accès à la parcelle ouest. Nous devons traverser le parking actuellement en construction, appartenant à un privé, afin de garantir l'accès à la parcelle en question. Pour cela, une convention de passage a été signée.

Le dernier tronçon du parking va être construit et, pour reprendre la question de la Commission financière, le choix sera laissé aux futurs acquéreurs de la parcelle. Peut-être que la Commune utilisera cette parcelle pour ses propres besoins ou peut-être qu'elle sera vendue. Si nous avons décidé de signer tout de suite un droit de passage, il aurait fallu payer Fr. 7'000.00 par place. De ce fait, nous avons toujours l'option de signer ce droit de passage sans avoir besoin de payer maintenant. Si cette parcelle est vendue et que l'acquéreur choisi d'obtenir ce droit de passage, il devra verser la somme correspondante. C'est un avantage pour la Commune d'avoir ces deux solutions.

L'élément à régler concerne le tunnel de liaison qui se trouve sous l'escalier du chemin de mobilité douce. Car s'il faut détruire l'escalier pour construire le tunnel de liaison dans un deuxième temps, cela coûtera plus cher. Il est très probable que cette parcelle utilise une partie des places de parc.

Le tunnel de liaison coûte environ Fr. 40'000.00, élément que vous retrouvez dans le message, ainsi que la répartition pour la mobilité douce. Ce chemin (vertical sur le plan) est partagé de moitié par la Commune et par le propriétaire. La liaison (horizontale sur le plan) et celle du côté est, est entièrement à charge du propriétaire, ce qui correspond au montant de Fr. 23'000.00 supplémentaires.

Les deux objectifs de ce financement sont d'assurer la liaison à travers le parking par un droit de passage ainsi que la liaison de mobilité douce.

De manière idéale, les négociations doivent se faire, au moment de la validation du PAD. Nous avons pris note de la remarque de la Commission financière.

Je vous rappelle que pour le PAD du Vallon de Villars, il y a deux ans, lors de la dernière séance de la législature, nous vous avons également soumis le principe de répartition des frais entre les propriétaires et la Commune. Ce procédé, soit la répartition des frais, est fait aujourd'hui de manière systématique.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL a analysé, lors de sa séance de préparation, le message relatif aux équipements communaux du plan d'aménagement de détail 34-35.

Ce message n'est pas très compréhensible dans son ensemble car en résumé, nous devons accepter un montant qui a déjà été promis dans une convention signée il y a bien longtemps. Il aurait été souhaitable d'avoir l'historique de ce dossier dans ce message.

Reste une interrogation sur la situation actuelle de ce terrain. Y a-t-il un arrangement avec le garage Nicoli pour les places de parc ? Ou sont-elles louées ?

Toutefois, le groupe PLR-PVL encourage notre Commune à poursuivre sa politique en matière de mobilité douce et vous invite à autoriser le Conseil communal à recourir à l'emprunt demandé.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS a étudié le message lors de sa séance du 24 mai 2017. Le groupe salue l'effort du Conseil communal d'anticiper le plus tôt possible les intérêts de la collectivité dans ces grands projets de construction privés et la recherche de solutions dans l'intérêt d'une urbanisation tournée vers l'avenir. Dans cette vision, la construction d'un tissu de mobilité douce, voire la trilogie : piétons-vélos-transports publics, prend de plus en plus d'importance. Le sentier public qui va relier la rue du Marteray à la route de la Glâne va rajouter une pièce de plus dans le puzzle de notre réseau qui devra encore, selon notre vision, faire l'objet d'une plus grande densification et améliorer la « walkability » ou en français « la marchabilité » de notre Commune.

Le raccordement de la parcelle D, propriété de la Commune, au réseau routier est également un enjeu important de ce message. Il était essentiel de profiter du chantier privé pour trouver une solution. La solution de relier cette parcelle par le parking souterrain est une solution appropriée. Le groupe Verts-PCS salue l'inscription d'un droit de passage au Registre foncier.

Nous signalons au passage que d'autres parcelles de la Commune, qui ont été vendues dans le passé, n'ont pas été traitées avec le même soin.

Le groupe Verts-PSC demande par contre, que dans le futur, la qualité d'un tel document soit améliorée. Le document est mal structuré et difficile à comprendre. Nous souhaitons que, dans



le futur, le contexte dans lequel le message évolue soit décrit d'une manière simple avant de plonger dans les détails du sujet. Le sujet lui-même devrait être formulé pour un public cible, non spécialisé, et les plans devraient être plus lisibles et mieux référencés dans le document.

Cela étant dit, le groupe Verts-PCS approuve le message et vous invite à faire de même.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Moret.

**Mme Elise Moret**, Conseillère générale. Le groupe PDC s'est réuni le 23 mai 2017 pour délibérer du message relatif aux équipements communaux du Plan d'aménagement de détail 34-35. Lors de la prise de connaissance de ce message, nous avons tous regretté un manque de clarté de celui-ci. En effet, nous avons eu besoin d'explications plus approfondies lors de notre séance de groupe, tant de la part de nos membres de la Commission financière que de nos deux Conseillers communaux, afin de comprendre le message dans sa totalité.

De plus, nous déplorons le moment auquel le message nous parvient. En effet, les trois conventions visant à préserver les intérêts de la collectivité publique ont été passées le 13 avril 2015 et le message nous parvient en juin 2017, soit plus de deux ans après !

Malgré ces quelques regrets soulignés, le groupe PDC a accepté ce message à l'unanimité.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil communal souhaite-t-il ajouter quelque chose ? M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Etant donné que tout le monde est d'accord pour dire que le message n'est pas clair, je concède qu'il n'était pas clair et je m'en excuse.

Au sujet des places de parc actuelles du garage Nicoli qui se trouvent sur la parcelle D, appartenant à la Commune, celles-ci sont louées dans le cadre de la négociation à M. Nicoli pour la durée des travaux. Elles seront remises en état et restituées à la Commune à la fin des travaux.

C'est au moment de la validation d'un PAD que les principes de répartition des charges sont décidés. Ensuite, au moment des travaux, il y a un 2<sup>ème</sup> message avec les investissements à réaliser.

Je vous remercie de votre approbation générale qui semble se dessiner.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif aux équipements communaux du Plan d'Aménagement de détail 34-35, pour un montant de Fr. 68'600.00 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 4'116.00, soit Fr. 2'744.00 pour l'amortissement de 4 % et Fr. 1'372.00 pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

***Le message relatif aux équipements communaux du Plan d'Aménagement de détail 34-35 est accepté à l'unanimité.***

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Comptes 2016**

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de fonctionnement et des investissements 2016. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détails. Dans ces deux phases, la parole est au Conseil communal, puis à la Commission financière, puis au Conseil général.

Je donne la parole au Conseil communal.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Au-delà du message de 24 pages qui vous est présenté, je vais vous donner quelques chiffres un peu plus transversaux sur les comptes 2016 de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Tout d'abord, le bénéfice affiché de Fr. 245'819.00 était budgétisé à Fr. 631'297.00. Ce bénéfice tient compte des amortissements obligatoires, de l'attribution à diverses réserves et des amortissements divers pour un total de Fr. 6'348'320.00. Il est toujours bon de rappeler également l'effort annuel de solidarité de la Commune de Villars-sur-Glâne avec les autres communes du Canton puisque nous avons payé, en 2016, un montant net de Fr. 7'280'000.00 à la péréquation financière intercommunale.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale, rejoint la séance à 19h56.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Un point remarquable des comptes 2016, est celui des investissements, non seulement leur montant élevé incluait l'achat du bâtiment administratif, mais surtout le fait qu'ils ont été financés par des liquidités, ce qui a permis de ne pas augmenter la dette communale. Au contraire, nous avons réussi, tout en investissant Fr. 26'035'193.00 avec des liquidités, à réduire la dette de Fr. 2'121'470.00. Elle se monte à Fr. 54'807'400.00 au 31.12.2016. Il est de bon ton d'utiliser les liquidités aujourd'hui dans la mesure où, dans certaines banques, on nous demande de payer des intérêts négatifs. Les liquidités s'élevaient au 31.12.2016 à Fr. 17'013'078.00. Il est bon de rappeler également que les réserves totales de la Commune pour différents investissements futurs s'élevaient à Fr. 25'261'499.30 au 31.12.2016.

S'agissant des comptes 2016, nous pouvons remarquer que, dans tous les dicastères, les charges nettes sont inférieures aux charges budgétisées pour 2016. Pour quatre dicastères, les charges nettes sont inférieures aux comptes 2015. On peut en tirer deux conclusions, d'une part, ce n'est pas parce les dépenses sont budgétisées qu'elles sont forcément dépensées et, d'autre part, quoique nous puissions dire, le Conseil communal a à cœur de maîtriser les charges en permanence et d'être très attentif aux dépenses courantes.

Concernant les impôts des personnes physiques, malheureusement, nous ne sortons pas de cette spirale qui veut que chaque année la moyenne par habitant baisse. Nous constatons à nouveau une baisse de cette moyenne en 2016 par rapport à 2015.

Du côté des personnes morales, vous avez pu lire dans la presse que la Ville de Fribourg et celle de Bulle affichent des résultats bénéficiaires de plusieurs millions dus à de bonnes surprises sur l'impôt des personnes morales. Malheureusement, pour 2016, ce n'est pas le cas de la Commune de Villars-sur-Glâne puisque nous devons faire face, pour quelques-uns de nos importants contribuables, à une baisse importante des impôts versés à la Commune.

Vous pouvez constater, dans les comptes 2016, que le montant des impôts des personnes morales est inférieur à celui des personnes physiques. Cette baisse n'est pas révélatrice de la santé de la majorité des personnes morales de la Commune de Villars-sur-Glâne. Nous avons aussi bénéficié de bonnes surprises parmi certaines personnes morales qui sont plutôt à la hausse. Par contre, nous connaissons notre dépendance envers quelques contribuables de la Commune et lorsque que ceux-ci « s'enrichissent », c'est toute la Commune qui commence à tousser ! Tel est le cas dans les comptes 2016.

La déception est également de mise pour les impôts conjoncturels, c'est-à-dire les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières. Là aussi, nous sommes en dessous du budget. Il est toujours difficile, dans une boule de cristal, de déterminer qu'elle sera l'ampleur des transactions immobilières annuelles dans notre Commune. Nous avons tout de même des perspectives réjouissantes en fonction des nouveaux quartiers qui sont en train de sortir de terre. Il y a le PAD 34-35, le Domaine du Platy, qui a débuté, et le PAD Vorlet va probablement aussi sortir de terre un jour. Tout cela devrait augmenter les postes des impôts dits conjoncturels liés aux transactions immobilières.

Le montant de la contribution immobilière entre les personnes physiques et les personnes morales est supérieur au budget de Fr. 640'000.00. Pourquoi ? Parce que la Commune de Villars-sur-Glâne facture cette contribution en même temps que les bordereaux d'impôts sur le revenu. Dans d'autres communes, la contribution immobilière est facturée séparément en début de chaque année, ce qui fait que nous avons des facturations pour des années antérieures et que, dans les comptes, la contribution immobilière fait l'objet d'estimation car nous ne savons pas, en 2016, exactement combien les contribuables paieront de contribution immobilière puisque nous n'avons pas encore reçu la taxation de 2016. De ce fait, nous devons faire une estimation et le montant de Fr. 640'000.00 découle de sous-estimations antérieures, en particulier des années 2014 et 2015. Suite aux avis de taxation 2014 et 2015, il y a eu, pour certaines personnes physiques et morales, de bonnes surprises au niveau de la contribution immobilière, soit par une augmentation de l'assiette fiscale, soit par de nouveaux bâtiments. C'est un report de sous-estimation des années précédentes. C'est pour cela que nous avons un montant supérieur de Fr. 640'000.00 par rapport au budget. Je peux vous assurer que ce chiffre est exact et que les montants ont été facturés. Pour 2016, nous avons pris les mêmes provisions que les autres années.

Il y aurait beaucoup à dire sur les intérêts de la dette. En 2016, nous avons payé Fr. 1'322'000.00 d'intérêts nets pour une dette de Fr. 54'000'000.00. Nous avons un taux moyen de 2,34 % qui pourrait être un bon taux moyen, mais aujourd'hui nous sommes en discussion pour rembourser un emprunt important et contracter de nouveaux emprunts en fonction des investissements que nous aurons à faire. Nous avons des offres pour un taux moyen de 0.428%. Ce qui veut dire que pour une dette de Fr. 45'000'000.00 on paierait Fr. 192'600.00 d'intérêts alors que nous avons payé Fr. 1'322'000.00 en 2016 pour une dette de Fr. 54'000'000.00.

Nous avons même à moyen terme des taux négatifs, ce qui signifie que nous allons toucher de l'argent de nos créanciers pour leur emprunter de l'argent. C'est un peu le monde à

l'envers ! Mais nous n'allons pas nous gêner pour en profiter. Nous pouvons constater que la gestion proactive de la dette est importante car nous pouvons ainsi réduire les dépenses de fonctionnement en gérant la dette de façon optimale. Nous avons mandaté une société spécialisée qui se nomme Finance Active pour nous compiler toutes les offres reçues et nous aider à trouver les meilleurs crédits aux meilleurs taux.

Quelques mots sur les perspectives. Concernant la RIE III bis, nous ne savons pas trop ce qu'elle va nous réserver. Le développement des nouveaux quartiers est aussi un défi par rapport aux nouveaux habitants, aux nouveaux immeubles et engendrera probablement des rentrées fiscales accrues. On constate de plus en plus que « le trend » des personnes morales à Villars-sur-Glâne est très diversifié. Certaines années elles vont bien et d'autres moins bien. Heureusement que toutes ne vont pas mal en même temps. Cela permet que les unes compensent les autres comme cette année, de nombreuses personnes morales ont compensé les trous de quelques contribuables.

Enfin, nous pouvons constater, dans les comptes 2016, que la maîtrise et la réduction des dépenses ont toujours été et seront toujours « le leitmotiv » du Conseil communal en matière de fonctionnement de la Commune.

Je vous remercie et je reste à disposition pour vos questions.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole est à la Commission financière.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie le 5 mai 2017 pour sa séance consacrée aux comptes 2016 lors de laquelle elle a entendu les explications complémentaires données par M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du service des finances.

En premier lieu, la Commission financière salue l'effort particulier qui a été fait pour présenter un message de qualité, fourni et détaillé, notamment en ce qui concerne les modifications relatives aux computations comptables.

La Commission financière a constaté avec grande satisfaction que les comptes 2016 bouclaient avec un bénéfice Fr. 254'819.63, après amortissements et attribution aux réserves, ce grâce à une maîtrise efficace des dépenses non liées et à une gestion rigoureuse et saine du ménage communal. En effet, nombreux sont les comptes de charges inférieurs au montant

budgetisé, à cela s'ajoute une réduction de la dette communale de 2 millions de francs et des investissements couverts par les liquidités. La Commission financière en félicite le Conseil communal et les services communaux en les incitant à continuer dans cette voie.

La Commission tient, en effet, à relever que cet excellent résultat intervient alors que, pour la première fois depuis longtemps, les comptes laissent apparaître une baisse notable des rentrées fiscales des personnes morales, qui sont désormais inférieures à celles des personnes physiques. Cette situation est due essentiellement à un ralentissement des affaires de certaines grandes entreprises sises sur le territoire de la Commune. Fort heureusement, comme l'a relevé M. Carrel, ceci est en partie compensé par d'autres personnes morales qui connaissent, elles, le plein essor. Espérons que la baisse globale des rentrées des personnes morales, qui influence négativement les résultats communaux, ne perdure pas trop longtemps, dans la mesure où d'importants investissements sont prévus en 2017 et qu'ils nécessiteront le recours à de nouveaux emprunts, fort heureusement à des taux d'intérêt particulièrement intéressants.

Sur la base des éléments ci-dessus, la Commission financière, à l'unanimité, approuve les comptes 2016. Pour le reste, elle a pris note des explications complémentaires qui lui ont été fournies et émettra ses remarques lors de la discussion de détail.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Colombo.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Les comptes de la Commune pour 2016 montrent un bénéfice d'environ Fr. 250'000.00, auquel il faut ajouter des versements aux réserves et des amortissements complémentaires pour un total de 2,3 millions. Ceci malgré une nette diminution des rentrées fiscales, qui est de 6 millions par rapport à 2015. C'est un beau résultat et le parti socialiste approuve les comptes. Nous félicitons le Conseil communal qui a su contenir les dépenses courantes dont il a la maîtrise.

Malgré ce bon résultat, l'évolution des recettes fiscales est une source d'inquiétude. Par rapport à 2015, les recettes des personnes physiques n'ont que peu diminué, en incluant les impôts à la source, qui sont de Fr. 810'000.00 arrondis. Par contre, celles provenant des personnes morales ont subi une baisse de 6 millions.

La situation exceptionnelle de Villars-sur-Glâne, ces dernières années, pendant lesquelles les recettes de l'impôt sur les personnes morales dépassaient celles sur les personnes physiques, est terminée. Si l'on en juge d'après les nouvelles peu réjouissantes parues dans la presse

sur certaines de nos entreprises, la baisse pourrait bien se poursuivre. Et il y a toujours l'épée de Damoclès de la troisième révision de l'imposition des entreprises qui nous attend.

Cette évolution à la baisse pourra être partiellement compensée par une augmentation de l'impôt sur les mutations immobilières provenant des nouvelles constructions. Mais ce ne sera qu'un effet temporaire. D'autre part, il ne faut guère s'attendre à une compensation du côté des impôts sur les personnes physiques qui stagnent malgré l'augmentation de la population. Je rappelle que les recettes des personnes physiques étaient de 20,7 millions en 2007 et quelles sont de 22,3 millions dans les comptes qui nous sont soumis, c'est-à-dire 10 ans plus tard.

Le moment est donc venu d'examiner les charges courantes de la Commune pour identifier celles qui peuvent être réduites en vue de l'établissement du prochain budget, celui de 2018. Il s'agira également d'analyser les recettes autres que fiscales, pour voir celles qui peuvent être augmentées. Cette analyse sera d'ailleurs facilitée par l'introduction dans les comptes d'une plus grande transparence sur le coût effectif des services fournis à la population, ce dont nous remercions le Conseil communal.

Les investissements devront aussi être limités à ceux qui sont essentiels pour le bon fonctionnement de la Commune. Les liquidités ont été utilisées pour financer les investissements dans les écoles et dans le bâtiment administratif. De nouveaux investissements signifieront donc un nouvel endettement. Et même si les taux d'intérêts sont actuellement très favorables, les amortissements obligatoires qui en résulteront pèseront sur les charges courantes de la Commune.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres interventions ? M. Chardonnens.

**M. Laurent Chardonnens**, Conseiller général. Comme il a déjà été expliqué partiellement tout à l'heure par le Chef comptable, lors de l'analyse des comptes 2016, nous avons constaté une énorme différence dans les comptes de la contribution immobilière. Si le budget 2016 n'était pas encore splitté par rapport aux comptes 2016, le montant des rentrées, personnes morales et physiques confondues, dépasse largement le budget établi, soit Fr. 640'000.00. Cela représente une augmentation de la valeur fiscale des bâtiments de 240 millions en une année. Nous avons espéré trouver une explication dans le message. Que nenni !

Est-ce que ces rentrées sont le fait de contributions non payées par les propriétaires ces dernières années ? Si c'est le cas, pourquoi ne figurent-elles pas dans les actifs transitoires ? Est-ce le fait de constructions extraordinaires ces deux dernières années ?

Merci de bien vouloir m'expliquer un peu plus en détail cette plus-value fiscale par rapport à 2015.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. M. Guggiari.

**M. Eric Guggiari**, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a pris connaissance des comptes 2016 de notre Commune lors de sa séance préparatoire du 24 mai dernier.

Le groupe PLR-PVL prend acte du résultat positif de Fr. 245'819.63 alors même que les recettes du Chapitre 9 « finances et impôts » se sont affaïssées d'environ 3 millions par rapport au budget. Il faut donc y voir :

- a) une maîtrise des dépenses qu'il sied de saluer ;
- b) des reports de charges qui, on l'espère, n'engendreront pas des coûts supplémentaires dans le futur et ;
- c) des budgets de charges pour lesquels un éventuel excès de prudence peut difficilement être détecté.

Ce soir, il sied de relever deux points :

Le premier concerne évidemment les impôts des personnes morales, qui ont fondu de pas moins 5,8 millions par rapport aux comptes 2016. Soit un bond de 20% en moins. Et pourtant la fameuse RIE III n'est pas encore passée par là. On a la démonstration, cette fois-ci, du risque qu'a pris Villars-sur-Glâne à aligner ses dépenses, pour la plupart structurelles, sur les recettes fiscales dont la moitié est de nature conjoncturelle. Et si malgré tout, Villars-sur-Glâne s'en sort plutôt bien sur cet exercice, il faut néanmoins aborder le deuxième point qui consiste à mettre en rapport la marge nette d'autofinancement, d'environ 6,4 millions, avec les investissements consentis durant l'exercice de 26 millions. Car il en va pour les communes comme pour les entreprises, à savoir qu'en principe les investissements nets annuels ne doivent pas dépasser la marge nette d'autofinancement. Dit en d'autres termes, c'est l'excédent de liquidités dégagé par le compte de fonctionnement qui doit, à moyen terme, couvrir les dépenses d'investissements. Or, sur l'exercice 2016, les investissements dépassent de 4 fois cette marge nette d'autofinancement. Certes, il peut y avoir des exercices



qui font exception à la règle, mais celle-ci doit sans faute être respectée à moyen terme. Et dès lors que 2017 semble vouloir imiter 2016 pour ce qui est des investissements, le groupe PLR-PVL recommande la plus grande attention ainsi que la prudence concernant ce ratio pour les prochaines années.

Attendu des investissements à avenir, c'est clairement un autre défi de la législature. Et ce n'est pas parce que de nos jours on nous paie pour emprunter qu'il faut s'emballer et abuser du crédit. Car le plus difficile n'est pas tant de payer des intérêts, mais bien plus de rembourser, ce qu'exigent toujours les bailleurs de fonds.

Fort de ces bons conseils, le groupe PLR-PVL félicite et remercie le Conseil communal pour son travail et vous recommande d'approuver les comptes 2016 tels qu'ils nous sont présentés ce soir.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Mme Mottolini.

**Mme Pascale Mottolini**, Conseillère générale. Lors de sa séance de groupe du 23 mai dernier, le groupe PDC a examiné avec attention les comptes 2016 et pris acte du résultat bénéficiaire de Fr. 245'819.00 outre les amortissements et attributions aux diverses réserves et un amortissement complémentaire des immobilisations de Fr 732'286.00.

Le groupe PDC constate que la baisse annoncée des impôts des personnes morales s'est vérifiée en 2016. Il constate également que, pour la première fois depuis 2012, le revenu de l'imposition des personnes morales est inférieur à celui des personnes physiques. Et le revenu des personnes physiques, par contribuable, continue de s'éroder. Malgré cet état de fait, et grâce à une gestion rigoureuse des charges, il a été possible au Conseil communal de présenter des comptes équilibrés et bénéficiaires. La question est maintenant de savoir combien de temps cette situation va perdurer. Tout l'enjeu pour notre Commune se trouve dans cette interrogation.

Ce d'autant plus que nous nous trouvons face à de lourds investissements financiers. Le futur risque donc de s'annoncer difficile. Toutefois, grâce à une importante trésorerie, la Commune a pu éviter de recourir à l'emprunt. Combien de temps cela sera-t-il possible ? L'avenir s'annonce très incertain et il est du devoir, non seulement de notre Exécutif mais aussi de notre Législatif, de bien réfléchir à la nécessité de chaque investissement avant de s'engager. Le groupe PDC invite donc le Conseil communal à persévérer sur la voie de prudence qu'il a tenue jusqu'ici. Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2016.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. M. Overney.

**M. Olivier Overney**, Conseiller général. Suite à notre séance de groupe, voici notre prise de position concernant les comptes 2016.

Nous félicitons le Conseil communal pour la conduite rigoureuse du ménage communal. Le résultat est, certes, inférieur au budget, mais positif avec un bénéfice de Fr. 245'819.00. Ce résultat a été atteint dans un contexte difficile et incertain. Les recettes ont connu une baisse significative, ce qui démontre l'opportunité des estimations prudentes faites dans le processus budgétaire. Nous relevons que l'augmentation de l'endettement net résulte du financement des investissements par la trésorerie plutôt que par l'emprunt. Cette approche ne fait de sens que si elle s'accompagne d'une optimisation de la gestion de la dette dont nous attendons qu'elle soit mise en œuvre en 2017.

Tous nos remerciements vont également au service des finances, notamment à sa nouvelle Cheffe, Mme Rusterholz, service qui a réalisé un remarquable travail de transparence et de clarté dans la présentation des comptes. Ceci devrait grandement aider dans le processus budgétaire durant les prochaines années.

Le groupe des Verts-PCS a décidé, lors de sa séance préparatoire, d'approuver les comptes avec quelques remarques de détail qui interviendront dans la lecture de détail.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Je vais déjà répondre aux questions posées lors de la discussion générale. Tout d'abord, à la question de M. Chardonnens. J'ai déjà donné quelques explications tout à l'heure sur la problématique de la contribution immobilière. Tout d'abord, je peux vous rassurer, les chiffres qui vous sont présentés correspondent à la réalité. Deuxièmement, on a une facturation de la contribution immobilière qui arrive en retard puisqu'elle est facturée avec la taxation sur le revenu et n'est pas facturée séparément, ce qui veut dire que nous taxons la contribution immobilière 2016 en 2017. C'est en 2017, pour les contribuables normaux, que l'on connaîtra leurs impôts 2016. Il y a toujours du retard dans la facturation de la contribution immobilière. Nous sommes obligés pour la contribution immobilière comme pour l'impôt, de faire des estimations. Nous avons eu des cas où les estimations des années antérieures étaient trop faibles, si bien que le surplus a été reporté sur les comptes 2016, d'où cette augmentation de Fr. 640'000.00.

Le Conseil communal est en train de plancher sur l'opportunité d'éventuellement facturer la contribution immobilière séparément en début d'année. Cela a des avantages comme des désavantages, mais la réflexion est dans le « pipeline » du Conseil communal pour éviter ce genre de dent de scie.

M. Guggiari, le Conseil communal est conscient qu'une dette se rembourse un jour ou l'autre et, pour rejoindre les propos de Mme Mottolini, l'endettement 2017 va augmenter clairement. Heureusement, les conditions sont très favorables, mais ce n'est pas parce que l'argent est bon marché que le Conseil communal va se lancer dans une spirale d'endettement juste pour le plaisir. Le « leitmotiv » est toujours la nécessité absolue des investissements pour lesquels nous devons recourir à l'emprunt. Pour le reste, je prends volontiers les remarques positives qui s'adressent à mon service et au Conseil communal pour les comptes 2016.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Merci M. Carrel. Nous pouvons passer à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre.

### **Chapitre 0 / Administration**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

020.303      Cotisations AVS/AI/APG et AC

020.304      Contribution à la caisse de retraite

La Commission financière a reçu, suite à sa demande, les explications données concernant une augmentation de ces postes non justifiées dans le message. Elle demande qu'il en soit de même pour le Conseil général.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. C'est très volontiers que je vais répondre au Conseil général pour ces deux postes comme le souhaite la Commission financière.

Pour le poste 020.303 « Cotisations AVS/AI/APG et AC », le solde 2015 de Fr. 72'000.00 n'a pas été provisionné dans les compte 2015. En ce qui concerne le poste 020.304 « Contribution à la caisse de retraite », il s'agit ici manifestation d'une erreur budgétaire où il n'a pas été tenu compte de certaines mutations, notamment pour le Chef de service des finances et son adjoint ainsi qu'une personne en congé maternité au service social.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

### **Chapitre 1 / Ordre public**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 2 / Enseignement et formation**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

210.366.51 Service de surveillance devoirs

La Commission financière souhaite avoir des renseignements sur la participation financière des parents, notamment si celle-ci est fixée en fonction de leur revenu.

2902.435 Rétribution énergie photovoltaïque

La Commission financière demande au Conseil communal d'analyser la possibilité d'équiper les différents bâtiments communaux d'installations photovoltaïques, notamment lors de rénovation, ce qui contribuerait à une nouvelle source de revenus.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Le tarif des devoirs surveillés se monte à Fr. 40.00 par mois pour un élève et à Fr. 70.00 par mois pour 2 enfants. Néanmoins, il arrive, dans certaines situations particulières, notamment pour les enfants dont les parents seraient au service social, que l'on facture uniquement Fr. 5.00 par mois pour les devoirs surveillés voire que l'on accorde la gratuité.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

### **Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

340.427.20 Location du terrain synthétique

La Commission financière a été surprise de constater le résultat décevant de la location du terrain synthétique. Elle rappelle que le message du Conseil communal concernant ce terrain promettait des recettes annuelles de Fr. 78'000.-- et un rendement de 13 % sur cet investissement. Elle souligne la nécessité de promouvoir très activement sa location.

360.427 Produits des locations (Bâtiment administratif rte du Petit-Moncor 1b-1f)

La Commission financière a pris note qu'une réflexion sera faite sur l'affectation future des locaux dont la résiliation est intervenue pour fin 2017 par les locataires privés.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Conseiller général. Il s'agit du poste 340.427.20 Location du terrain synthétique. La location du terrain synthétique aurait dû rapporter des recettes substantielles. Quand le message relatif à l'aménagement du terrain synthétique au Platy a été traité au Conseil général, le 20 mars 2014, on parlait de recettes de Fr. 78'000.00.

Le budget 2016 prévoyait des recettes nettement réduites de Fr. 25'000.00, qui peuvent partiellement être expliquées par le retard du projet.

Les recettes enregistrées pour 2016 se soldent à Fr. 810.00, ce qui est nettement en dessous des attentes. Le message relatif aux comptes de la Commune se limite à la phrase « ...que les estimations pour les recettes se basent sur les estimations qui étaient soumises par le FC Villars ». De cela mes questions :

- Est-ce que les estimations du FC Villars étaient trop optimistes ?
- Est-ce que le Conseil communal a soumis ces estimations à l'époque à un examen critique ?
- Quelles sont les mesures qui ont été et seront entreprises pour augmenter les recettes ?

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Il s'agit du même poste 340.427.20 Location du terrain synthétique. Le groupe Verts-PCS a pris connaissance avec une certaine surprise du montant extrêmement faible des locations du terrain de foot synthétique.

Le Conseil général a approuvé l'investissement de cette infrastructure sportive le 20 mars 2014. Le groupe Verts-PCS a approuvé cet investissement, puisque des infrastructures sportives performantes contribuent à une construction de société durable. Le sport étant un lieu de rencontre pour les habitants de différentes origines ou revenus.

Lors du même Conseil général, M. Peiry, en tant que porte-parole du groupe PLR, ancien président du FC Villars et actuel vice-président de la Commission financière, a estimé un revenu annuel pour la location de Fr. 78'000.00. On nous parlait également d'un rendement sur investissement de 13%. Ces estimations ont été faites, selon les dires, sur une base plus que prudente. Le rêve pour chaque caisse de pension désespérément à la recherche de rentabilité.

Aujourd'hui, le poste 340.427.20 nous dévoile un revenu proche de zéro. A ce rythme, le manque à gagner pour la Commune sur 15 ans sera de plus de 1 million de francs. Le rêve de considérer des infrastructures publiques comme des objets d'investissement pour financiers aguerris semble être enterré.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Ortner.

**Mme Ortner Gaillard Sophie**, Conseillère générale. Le poste 330.314 Entretien des jardins publics et chemins a retenu l'attention du groupe Verts-PCS. Nous remercions le Conseil communal d'avoir mis à disposition, en page 10 du message relatif aux comptes, tous les détails de ce poste.

Il en ressort certaines incohérences au niveau de la gestion des espaces verts pour une commune certifiée « papillons ». Nos remarques ne portent pas sur les montants dépensés, mais plutôt sur le bien-fondé de certains achats.

L'utilisation de l'anti-germinatif Dichlobenil nous a interpellés. Cet herbicide a été utilisé dans l'entretien des espaces verts, mais ces produits de dégradation ont été retrouvés dans les eaux souterraines en Suisse. Il est interdit depuis de nombreuses années dans certains pays. En Suisse, il a été retiré de l'index des produits phytosanitaires autorisés en 2013. En comptant un délai pour l'écoulement des stocks d'une année et une année supplémentaire de délai d'utilisation, on aurait dû y renoncer totalement depuis 2015 déjà.

Pour le poste achat de fleurs annuelles, nous nous attendons à ce qu'il diminue ces prochaines années au profit de plantes vivaces et indigènes, comme on nous l'avait promis suite à l'intervention d'un Conseiller général lors de la discussion sur le budget.

Et enfin concernant l'achat d'engrais, nous espérons vivement qu'il s'agit d'engrais naturels et qu'ils se limitent au strict nécessaire. Par ces quelques remarques, nous voulons encourager la Commune à poursuivre sa réflexion et ses efforts pour un entretien extensif des espaces verts.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. En l'absence de notre Ministre des sports, permettez-moi de répondre aux divers points soulevés.

S'agissant du terrain synthétique, vous vous imaginez bien que le Conseil communal est également tombé des nues à la lecture des résultats financiers, étant donné qu'il était confiant concernant le calcul qui avait été fait par notre Ministre des sports, de concert avec les utilisateurs du terrain et le FC Villars.

Il semblait que le calcul, qui avait été fait, tenait compte des données connues et réalisées sur la base de références qui, nous a-t-on expliqué, étaient celles évaluées pour une infrastructure de ce genre et qui, de surcroît, tenait compte d'une situation particulièrement profitable.

J'ai très peu d'explications plausibles à vous donner pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas reçu de commentaire explicatif à ce sujet de la part des personnes les plus concernées.

Il y a tout de même un certain nombre de pistes qui se dégagent pour comprendre le pourquoi de ce gros couac. Je vous les délivre en toute honnêteté, mais sans grande conviction : il semblerait que ces terrains synthétiques aient poussé comme des champignons un peu partout. Du coup, celui de Villars-sur-Glâne est devenu beaucoup moins attractif puisque les clubs de football ont la possibilité d'aller aussi ailleurs.

Deuxième chose, cela tient également au fait qu'entre le moment de sa construction, celui de son inauguration et le moment de son utilisation, il s'est passé un certain temps pendant lequel il n'a pas pu être loué, d'où une perte de recettes.

Troisième chose, il y a eu quelques malentendus concernant les locations car il a fallu un certain temps pour se mettre d'accord entre Villars-sur-Glâne et Matran et les différents clubs de football quant à l'utilisation et la disponibilité de ce terrain. Néanmoins, à ce sujet, nous avons beaucoup insisté auprès de notre service qui s'occupe de ce terrain afin que le maximum soit fait pour qu'il puisse rapporter des recettes malgré ces mauvaises nouvelles. Evidemment, nous sommes conscients que ce n'est pas le montant de Fr. 78'000.00 budgétisé dans le message que nous allons encaisser mais, néanmoins, nous faisons pression pour que notre service fasse un maximum afin que ce terrain se loue et ramène des rentrées

Bien que n'étant pas une fanatique de football, je terminerai néanmoins par un point positif en disant que, finalement nous avons un beau terrain qui servira au mieux pour le sport et pour nos enfants. Ne disons pas que c'est un terrain inutile, disons simplement que tout le monde pourra en bénéficier et que ce sera un plus pour la Commune.

En ce qui concerne le produit des locations du bâtiment administratif 1b-1f, le Conseil communal est en train d'entamer une réflexion, dont il vous parlera lors de la prochaine séance, en automne.



Le Conseil communal prend acte de toutes les remarques relatives à l'entretien des terrains. Je peux vous promettre que nous attirerons l'attention de notre service pour des engrais plus naturels et en quantité moins importante afin qu'ils soient entretenus dans des conditions plus proches de la nature.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

#### **Chapitre 4 / Santé publique**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 5 / Affaires sociales**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 6 / Transports et communications**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

650.316      Location terrain parking Villars-Vert

La Commission financière demande des explications sur les raisons de la suppression de 2 places de parc et de la mise en place d'un portique.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Concernant le parking de Villars-Vert, le garage de Belle-Croix procède à des transformations nécessaires pour ses activités économiques. Il avait besoin de cet accès pour les travaux et loue les 2 places en question. Il a également financé le portique qui a été mis en place. Il n'y a pas de péjoration pour le parking car ces deux places, momentanément non utilisables, seront rétablies dans leur usage à la fin des travaux.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au prochain chapitre.

### **Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Schabrun.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Le groupe Verts-PCS a constaté que le poste 720.318.85, à la page 24, Transports des déchets organiques, n'a pas de montant comme on pouvait le voir pour les comptes 2015. Le Conseil communal peut-il nous expliquer la raison ? Est-ce que ce poste concerne bien exclusivement le transport des déchets organiques ? Où sont traités les déchets organiques de la Commune ?

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Etant donné l'absence de M. Pierre-Emmanuel Carrel et celle de M. Nicolas Bapst, tous deux spécialistes de la question, je prends l'initiative de répondre que tous mes collègues, ici présents, sont absolument incapables d'y répondre. De ce fait, la réponse à votre question sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil général si vous le permettez Mme Schabrun ?

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Oui.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Merci M. Marmier. Nous passons au prochain chapitre.

### **Chapitre 8 / Economie**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 9 / Finances et impôts**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

900.400.90 Récupération pertes sur créances

La Commission financière félicite le service des finances pour son travail de récupération des pertes sur créances qui va se poursuivre, voire encore s'optimiser grâce à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice au 1<sup>er</sup> avril dernier.

900.402 Contribution immobilière (PP)

900.402.01 Contribution immobilière PM

La Commission financière se dit satisfaite de la différenciation opérée pour les comptes de la contribution immobilière, l'un pour les personnes morales et l'autre pour les personnes physiques. Elle a pris bonne note que, durant cette année, un nouveau système informatique permettra une amélioration dans le sens d'une facturation de la contribution immobilière pour l'année en cours.

900.404 Impôt sur les mutations immobilières

La Commission financière espère une augmentation de ce poste qui devrait intervenir dans les années futures grâce à la réalisation prochaine de grands projets de constructions (Platy Centre II et Vallon de Villars).

940.321 Intérêts des dettes

Les nombreux investissements prévus en 2017 supposeront de procéder à de nouveaux emprunts. Grâce à des taux plus qu'attractifs, l'impact sur ce poste sera fort heureusement amoindri.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2016.

**Comptes des investissements 2016**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière. La Commission financière n'a pas de commentaire particulier à formuler si ce n'est qu'elle a pris acte que la réhabilitation de la ferme de la déchetterie principale a été abandonnée pour des motifs de police des constructions liés à la nouvelle affectation, ce qui est une bonne chose compte tenu des nombreux investissements plus urgents et prioritaires à réaliser ces prochaines années.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes par nature 2016.

**Comptes de fonctionnement par nature 2016**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au dernier point, l'examen des comptes du bilan 2016.

## **Comptes du bilan 2016**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

1330            Actifs transitoires

La Commission financière a reçu les explications, suite à sa demande, concernant l'augmentation des actifs transitoires entre 2015 et 2016 en lien avec le poste 1390.20 « contributions diverses à encaisser ». Elle demande que cette information soit aussi donnée au Conseil général.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
M. Carrel.

**M. Carrel Olivier**, Conseiller communal. Je vous remercie de cette remarque, mais étant donné la complexité des actifs transitoires, je préférerais vous donner des informations lors de la prochaine séance en préparant un texte bien pensé car oralement on risque de s'y perdre.

**Mme Maillard Russier Mélanie**, Présidente de la Commission financière, est d'accord avec cette proposition.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2016 sont priés de le manifester par main levée.

***Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité des membres présents ce soir.***

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

## **4. Rapport de gestion 2016**

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Le rapport de gestion est un document qui abonde en communications sur les différents dicastères et services de la Commune. Il témoigne de tous les faits relevant de l'année écoulée de manière factuelle et détaillée. Il nous permet de nous rendre compte, à postériori, de l'ampleur du travail accompli dans notre Commune.

Cette édition 2016 du Rapport de gestion est particulièrement instructive. Je saisis cette occasion pour en remercier les auteurs, tant il est vrai que la rédaction d'un tel document est toujours un travail fastidieux.

Ce rapport vous a été transmis à titre informatif, mais il n'est pas soumis à un vote. Vous avez néanmoins la possibilité de vous prononcer sur le rapport de gestion du Conseil communal. J'ouvre la discussion et je passe la parole à Mme la Syndique, pour d'éventuels compléments d'informations.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. A ce stade, le Conseil communal n'a pas de complément d'information à donner et reste à disposition pour les éventuels commentaires.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Page 26, « Commission des services techniques, Environnement et Energie », je constate, encore une fois, un petit trait devant « séance ». Je voudrais savoir à quoi sert cette commission car elle n'a déjà pas siégé durant toute la législature précédente.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS salue la qualité et la richesse du rapport de gestion qui permet de tirer des renseignements importants sur la Commune.

Nous nous réjouissons particulièrement de la mention collaborateurs et collaboratrices jubilaires. Le personnel de la Commune reste trop souvent dans l'ombre. Sa loyauté et son engagement méritent d'être mis en avant. Nous saisissons l'occasion pour les remercier ainsi que le reste du personnel qui fait fonctionner notre Commune au quotidien.

Quant à la langue, selon inscription au registre des habitants à la page 42 ; on y apprend que les 96% de la population sont inscrits en français et les 4 % en allemand. Ces chiffres suggèrent une uniformité qui ne traduit que partiellement la réalité. Qu'en est-il du quotidien

dans les écoles et les services de la Commune ? Quelle est la richesse linguistique de la Commune ?

Il ressort des enquêtes de l'Office fédéral des statistiques qu'environ un quart des habitants de Villars-sur-Glâne est bilingue et par définition maîtrise deux langues principales. En outre, environ les 80 % des habitants ont comme langue principale le français, les 15% l'allemand et peut-être autant le portugais, pour ne citer que les groupes les plus importants en nombre. Est-ce qu'il serait possible d'inclure une telle statistique dans le rapport annuel ?

Pour finir, nous avons apprécié en page 13, l'image donnée du Conseil général pris en photo lors d'un vote qui a fait l'unanimité. Comme quoi, malgré les tensions partisans au Conseil général, nous soutenons souvent ensemble tous les projets qui font avancer notre Commune.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Merci M. Schmidt. D'autres interventions ?

**Mme Irène Bernhard**, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL remercie l'administration pour le grand travail investi pour l'établissement du rapport de gestion. Il nous donne des informations importantes, mais aussi inquiétantes sur la Commune. Je citerai volontiers quelques phrases :

*« L'augmentation de la population âgée par rapport à la population active et aux jeunes, constamment en baisse, est une évidence inquiétante »* page 5.

Situation du chômage dans la Commune. *« En y regardant de plus près, on constate sur ces dernières années, une tendance inquiétante qui se démontre par les dossiers traités par l'OCT »*. *« Cette tendance alarmiste nous annonce un avenir très incertain qui se concrétisera les prochaines années... »*. *« Par sa situation et les postes de travail qu'elle offre sur son territoire, notre Commune risque d'être prochainement confrontée à de gros problèmes qui sont inéluctables, mais pour le moment mis en sourdine »* page 64.

Le rapport de gestion donne aussi lieu à quelques remarques :

La situation de « pat » dont parle l'introduction en page 1, ne s'applique que si on part de l'idée que tous les thèmes traités au Conseil général peuvent facilement être classés à gauche ou à droite. Cette thèse me semble pour le moins très réductrice. Dans la vie, il n'y a que blanc et noir, les couleurs n'existent pas. Quelle triste vie, cette vie ! Mais j'espère bien que nous et nos enfants ne devront jamais vivre dans une telle réalité.

Les chiffres énumérés dans le texte expliquant les différents tableaux sous « chapitre 1 » ne correspondent pas toujours avec les chiffres dans les tableaux, chose qui n'est pas vraiment compréhensible pour le lecteur.

Ensuite la liste des postulats qui ont été déposés en cours de l'année 2016, sous le « chapitre 1.5 » n'est pas d'actualité. Seul un postulat déposé en décembre 2015 y est énuméré. Les trois postulats déposés en 2016 manquent complètement. Je vous rappelle tout de même que deux de ces postulats ont été transmis à l'unanimité. De même qu'ils manquent aussi dans le bulletin communal, ce qui n'est pas du tout compréhensible, d'autant plus que les postulats transmis au Conseil communal ont toujours été communiqués dans le bulletin communal des années précédentes. J'aimerais bien avoir une explication de la part du Conseil communal là-dessus.

Ensuite, le recours contre la LATeC, qui a été déposé au nom de la Commune de Villars-sur-Glâne par notre Syndique, Erika Schnyder, est mentionné sous « chapitre 1.5 » sous diverses interpellations et demandes de renseignements. Vu l'ampleur de cette décision de déposer un recours au nom de notre Commune et la discussion étroite qui a suivi au Conseil général, le recours me semble très bien caché dans le rapport !

Vu les immenses problèmes informatiques que nous avons connus durant l'année 2016, il n'est guère compréhensible que la Commission informatique n'ait pas siégé !

Pour terminer, il manque toujours un tableau sur les mandats octroyés au cours de l'année pour les différents dicastères. Il relève de la bonne gestion des affaires que le Conseil communal traite sur les mandats octroyés, peu importe leur valeur. Ils doivent être énumérés dans un tableau.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres remarques du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Le Conseil communal souhaite-t-il répondre ? M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je vais répondre à la question de M. Eugster concernant la Commission des services techniques, Environnement et Energie. Je confirme que cette dernière va être convoquée à l'automne.

Encore une précision au sujet de l'aménagement de territoire, je rappelle que c'est le Conseil communal, en tant que collègue, qui avait déposé le recours contre la LATeC.



**Mme Martine Vorlet**, Présidente. D'autres remarques ? Tel n'est pas le cas, ce point 4 sur le Rapport de gestion 2016 est clos. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Election à la présidence et à la vice-présidence**

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Je vous rappelle que, pour ces deux postes à repourvoir, il peut y avoir une élection tacite, pour autant qu'il n'y ait qu'un seul candidat proposé à l'élection. Toutefois, si 1/5 des membres présents le réclame, un vote par scrutin de liste peut malgré tout être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés.

Si plusieurs candidats sont proposés pour le poste à repourvoir, l'élection se fait par bulletin. On ne peut voter que pour les candidats proposés. Après ce bref rappel, je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidats à la présidence. M. Clément.

**M. Frédéric Clément**, Conseiller général. C'est avec plaisir et honneur que le groupe socialiste vous propose d'élire ce soir à la présidence du Conseil général, Mme Pascale Spicher, actuelle vice-présidente. L'année passée, mon camarade Vito Carnevale vous avait déjà présenté notre estimée camarade. Je me contenterai donc aujourd'hui de vous rappeler les grandes lignes de son éminent parcours professionnel et politique.

Conseillère générale depuis 2008, Pascale a été membre de la défunte Commission scolaire durant 10 ans, ainsi que déléguée pour l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français depuis 2008 où elle officie toujours. Déléguée de l'ACoPol, de 2011 à 2015, elle a également mis ses précieuses compétences au service de la Commission d'aménagement. Docteure en psychologie, elle réside dans notre Commune depuis 2004. Tout comme elle file sur les routes et chemins de Villars-sur-Glâne au guidon de son vélo rouge, elle sera, nous en sommes convaincus, une Présidente dynamique, juste et au fait de chaque point de notre règlement.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente. Autres candidatures. Tel n'est pas le cas, J'annonce donc que Mme Pascale Spicher, actuelle vice-présidente, est candidate à la présidence.

S'il n'y a pas d'autre candidature pour la présidence, nous pouvons donc passer à une élection tacite et je vous prie d'applaudir Mme Pascale Spicher pour sa brillante élection.

***Est élue à la Présidence par acclamation, Mme Pascale Spicher.***

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. Permetts-moi, chère Pascale, de te féliciter pour ta brillante élection. C'est à toi que revient désormais la tâche délicate de conduire les séances du Conseil général.

Comme le rouge que tu aimes à porter, à part ce soir, symbole de chaleur, de force et de courage, nul doute que tu sauras exercer ta fonction de première citoyenne de notre Commune avec tempérament. Je te souhaite autant de satisfaction que j'en ai eue durant cette année.

Chère Pascale, tu as la parole pour quelques mots.

**Mme Pascale Spicher**, nouvelle Présidente du Conseil général. Merci de bien vouloir projeter le diaporama. Pendant que mes collaborateurs du Bureau vous distribuent à chacun et chacune une fleur de Souci, j'aimerais partager, non pas un discours, mais ce souci, que nous allons avoir ensemble à conduire le Conseil général pour la prochaine année.

C'est une fleur qui peut repousser de nombreux parasites. Elle a de nombreuses ramifications, vous pouvez la garder en pot ou la mettre dans votre jardin. L'année prochaine, vous aurez beaucoup plus de soucis !

Ce qu'il faut savoir, c'est une *Calendula officinalis*, qu'elle est bien présente, que c'est une plante annuelle, et, oui, puisque vous m'avez élue pour toute une année. Son exposition en plein soleil correspond aux quatre séances du Conseil général et à la mi-ombre, mes représentations au nom du Conseil général. Sa floraison est d'avril à novembre, certes, mais tout le reste du temps, elle survit, elle respire et se prépare à être belle. Elle est différente selon les espèces, comme nous tous, nous sommes un peu différents. Elle traite les inflammations de la peau ; on va faire taire les susceptibilités dans ce Conseil général grâce à la fleur de souci. Cette dernière traite les muqueuses de la bouche : je suggère aux gens de tourner deux fois la langue dans leur bouche avant de dire des méchancetés et de la gorge ainsi que les plaies. La gorge est un organe qui ne se voit pas, mais qui permet de respirer et déglutir tout ce qu'il nous faut pour être heureux dans ce monde. Finalement, cela permet de passer en revue toutes les plaies et les éventuelles à venir qui seront dispensées.

Lorsque Madame la Présidente actuelle m'a demandé si j'accepterais d'être candidate à la présidence, je lui ai répondu « je n'ai pas envie, l'année que tu as passée n'a pas été très

agréable ! Je n'ai vraiment pas envie, mais je le ferai !». Donc s'il est nécessaire, je vous ressortirai des fleurs de souci !

Prenez-en soin, peut-être qu'elles vont mourir ce n'est pas grave, puisque nous, nous allons survivre.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. Maintenant que j'ai mes propres soucis, passons à l'élection de la vice-présidence. Je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidats à la vice-présidence. Mme Mottolini.

**Mme Pascale Mottolini**, Conseillère générale. Le groupe PDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. François Eugster à la vice-présidence du Conseil général pour la prochaine année. M. François Eugster est né à Fribourg en 1973. En 1993, il obtient une maturité latin-grec au Collège Ste-Croix de Fribourg et, en mai 2000, il obtient son diplôme d'architecte EPFL.

De 1999 à 2003, il est membre de la Commission de bâtisse pour la rénovation de l'église St-Pierre à Fribourg. En 2008, il cofonde l'atelier d'architecture of architectures Sàrl à Fribourg, dont il reprend seul la direction en 2011. L'atelier déménage à Villars-sur-Glâne en 2012. Depuis 2012, il est employé à temps partiel chez Villarel SA Constructions, où il a la responsabilité de l'équipe de dessin et des mises à l'enquête.

Depuis 2013, il est membre de la Commission de bâtisse pour l'agrandissement et la rénovation de la résidence des Martinets à Villars-sur-Glâne. M. François Eugster est également expert CECB© et formateur d'apprentis.

Il est marié à Sandra depuis 2005 et est papa de deux filles de 6 et 8 ans. Il habite Villars-sur-Glâne par amour depuis 2004. Il est également moniteur Jeunesse et Sport en athlétisme, entraîne les écoliers depuis de nombreuses années au CA Fribourg. Il est président du comité des solennités religieuses de Fribourg depuis 2013.

Avant son arrivée à Villars-sur-Glâne, il a siégé au Conseil général de Fribourg de 2000 à 2004 où il a été membre de la Commission de l'Edilité ainsi que celle de la Jeunesse.

Actuellement, M. Eugster est vice-président du PDC de Villars-sur-Glâne, membre de la Commission financière du Conseil général et, évidemment, Conseiller général à Villars-sur-Glâne depuis le 7 novembre 2013.

Je vous invite à soutenir sa candidature.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. Autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer à une élection tacite. Je vous prie d'applaudir M. François Eugster pour sa brillante élection.

***Est élu à la Vice-présidence par acclamation, M. François Eugster.***

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. La parole est à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Mme la Présidente sortante du Conseil général, chère Martine, il vous a incombé de présider la première séance de la nouvelle Législature du Conseil général. Ce n'est jamais facile de présider une première séance. Il y a des nouveaux collègues qu'on ne connaît pas, il y a des changements, il y a des inconnues. C'est toujours une aventure qui peut bien se dérouler, comme moins bien.

Lors de la séance de constitution, j'avais dit que « *la tâche serait délicate* ». Je ne pensais pas si bien dire, Mme la Présidente. En toute honnêteté, rien ne vous aura été épargné. Pourtant, vous l'avez fait d'une main de maître. Vous avez su ramener les débats à leur juste valeur, jongler entre les différentes propositions faites, certaines pas très claires, d'autres assez confuses et d'autres encore particulièrement délicates. Vous avez su faire la part des choses comme il se devait et montré un très grand professionnalisme.

Vous avez aussi connu un grand moment de solitude, que personne n'aime, lorsque vous avez dû trancher dans une situation d'égalité parfaite. Sur vos épaules a pesé un poids, qui a eu des répercussions beaucoup plus lointaines que celles de la salle du Conseil général, lors de la séance du budget. Il vous revenait de prendre cette décision en vertu des pouvoirs qui étaient les vôtres et vous l'avez fait. Evidemment, la moitié du Conseil général était satisfaite et l'autre moitié ne l'était pas. Néanmoins, Mme la Présidente, certains présidents qui vous ont précédée, ont dit leur soulagement de ne pas avoir dû être dans cette situation. Vous avez assumé votre responsabilité et je vous en félicite.

Vous avez aussi été une Présidente assez active, puisque vous avez visité les nombreuses Commissions que compte la Commune, même celle qui ne siège pas ! Vous l'avez fait car vous avez estimé qu'il était de votre devoir de montrer l'intérêt que vous avez pour la collectivité et celui des Commissions en question. Je sais que vous avez particulièrement

apprécié la Commission des naturalisations, j'en déduis que c'est surtout à cause de sa Présidente !

Mme la Présidente sortante, vous aller devoir regagner les rangs et céder votre siège au moment où vous vous êtes bien accoutumée et que vous avez chauffé le siège, lequel sera pour votre successeure. Vous avez rempli votre devoir en toute conscience avec un engagement sans faille. La collectivité publique et la population de la Commune vous doivent leur reconnaissance et leurs remerciements. Bon vent à vous pour la suite Mme la Présidente sortante.

Mme la Présidente nouvellement élue du Conseil général, permettez-moi, tout d'abord, de mentionner que vous avez troqué le rouge, couleur qui me tient à cœur, par le bleu, qui me tient à cœur aussi. Votre tenue, ce soir, honore la position que vous allez occuper pour la prochaine année. Je dois dire que, si le rouge vous va très bien, le bleu et blanc vous va encore mieux !

Vous avez également fait un présent à tous vos collègues de la fleur de souci qui a, semble-t-il beaucoup de vertus. Je constate que, pour le Conseil communal, vous avez augmenté la taille de la fleur, j'imagine que c'est proportionnel aux soucis que nous avons ! J'ose espérer que ce n'est pas le signe que nous devons nous faire du souci pour l'avenir. Toujours est-il que vous avez été un appui pour Mme la Présidente sortante. Vous amènerez aussi une façon de voir les choses différentes, mais vous avez quand même pu vous faire la main et je me réjouis des prochaines séances que nous aurons à mener ensemble. Toutes mes félicitations Mme la Présidente du Conseil général.

Mes félicitations s'adressent également à M. le Vice-président, François Eugster. Je vous félicite pour votre brillantissime élection et je suis sûre qu'après deux dames, la présence d'un homme ne sera certainement pas superflue au sein du Bureau du Conseil général. Là aussi vous allez pouvoir affûter vos armes pour votre présidence future. Bravo et merci !

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. Je vous remercie, Mme la Syndique pour ses belles paroles. Nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour.

## **6. Divers**

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. Je donne la parole au Conseil général. M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. J'aimerais également projeter un diaporama pour vous montrer une image concernant le terrain synthétique.

Il ne faudrait pas oublier que Matran existe ! Je me mets dans la peau des contribuables de Matran qui ont versé une part de Fr. 400'000.00 pour le terrain synthétique.

A titre personnel, j'aimerais revenir sur le terrain synthétique et de là mon étonnement quand j'observe, aujourd'hui, l'image visuelle et promotionnelle dégagée par ce terrain de sport. Elle occulte totalement la réalité d'un partenariat exemplaire entre nos deux communes. Il n'y a aucune mention de « Matran » sur l'ensemble du terrain synthétique !

Je constate, en effet, un excellent retour d'image pour notre Commune, je parle du logo, ainsi que celle de l'entreprise qui a été payée pour exécuter ce travail. Les logos de l'entreprise apparaissent avec une telle fréquence qu'on croirait que c'est elle la propriétaire des installations.

Au contraire, me direz-vous, qu'en est-il pour Matran ? Il y a pour elle, un déficit total d'image pour notre généreuse voisine puisqu'aucune mention visuelle n'apparaît, alors qu'elle a déboursé plus du quart du prix du terrain !

C'est pour cela que je suggère à qui de droit de réparer cet oubli, peu flair-play et peu élégant.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. D'autres interventions ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Je voulais remercier la Présidente élue pour son cadeau. Suite à toutes les discussions concernant le terrain synthétique, je vous promets que j'irai planter cette plante, moi-même, aux abords du terrain pour que tous les soucis que vous avez évoqués ce soir, disparaissent comme par enchantement !

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. M. Chardonens.

**M. Laurent Chardonens**, Conseil général. J'ai remarqué que 4 panneaux solaires étaient installés au dernier arrêt de bus, sur la route de Ste-Apolline, au rond-point des routes de Matran et de Condoz. Ces panneaux posés en pleine verdure sont prévus pour alimenter un WC fermé à clé. Cette dernière est disponible chez le chauffeur du bus pour autant que celui-ci vous accorde ce moment de détente ! Mes questions sont les suivantes :

- Y a-t-il eu une mise à l'enquête en bonne et due forme ? Si oui, pourquoi la Commission d'aménagement n'a-t-elle pas été informée ?
- Qui paye ou qui a payé cette installation ?
- Est-ce que la surproduction des panneaux est revendue ou part-elle en gaz dans les WC ?
- Est-ce vraiment une nécessité ?
- Et finalement, est-ce que la Commune a un contrat avec les TPF ?

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. D'autres interventions ? M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Je voudrais revenir sur la réponse du Conseil communal concernant le postulat N°007 déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger sur la possibilité d'organiser un tri sélectif pour les déchets en plastique. Le Conseil communal avait approuvé l'idée et proposé une piste à réaliser rapidement. Il a préconisé une solution avec des sacs particuliers, comme cela se fait aussi à Marly. Depuis, les déchets en plastique s'amoncellent dans les caves. Je voudrais savoir s'il y a un avancement de ce projet et quand est-ce qu'on pourra libérer nos caves ?

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. D'autres interventions ? M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. J'aurais une remarque concernant le bâtiment administratif, plus particulièrement l'administration communale et la bataille avec ses locataires. J'aimerais bien que vous enleviez le panneau « Cardinal » sur le bâtiment, même si c'était un grand emblème pour Fribourg, aujourd'hui, il n'existe plus. L'enseigne de notre administration communale serait bienvenue.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. D'autres interventions du Conseil général ?  
Mme Schabrun.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Tout d'abord, je vous remercie de vos mots touchants, Mme la Présidente. Sans être trop répétitive, je vous lis les mots que j'avais préparés pour mon dernier Conseil général.

Printemps 2006, première fois que je découvrais la vie politique de Villars-sur-Glâne de près. Être élue au Conseil général fut pour moi une surprise, car je débutais, et ce monde était pour moi nouveau. Depuis, onze années ont passé. Onze années où j'ai appris beaucoup de

choses, j'ai rencontré beaucoup de personnes et j'ai eu énormément de plaisir à travailler avec mes collègues, ici au Conseil général ou dans les différentes commissions.

Aujourd'hui, printemps 2017, j'ai décidé de quitter le Conseil général, ce soir, c'était donc pour moi mon dernier Conseil général. Dès août, je vais changer de profession et entamer par la suite une formation. J'ai donc décidé de me consacrer à 100% à ce nouveau défi.

Une décision difficile à prendre car je sais qu'en quittant, ce soir, le Conseil général, je ne peux plus revenir en arrière. Mais je vais garder un bon souvenir de « cette période politique » de ma vie car ces années étaient très enrichissantes.

Je vous souhaite, à tous, bon vent pour le reste de la législature et au plaisir de vous revoir à d'autres occasions dans notre belle Commune ou ailleurs. Amicalement.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. D'autres interventions du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. S'agissant de la question des déchets en plastique, je peux vous assurer que le Conseil communal s'est penché sur la question il y a deux semaines et qu'une solution vous sera proposée rapidement. A la question de M. Carnevale, je peux vous informer que, d'ici la mi-juin, le panneau « Cardinal » aura disparu et l'enseigne de l'administration communale aura fait son apparition.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Concernant les panneaux solaires des WC de l'arrêt de bus, je vous informe que ces WC sont loués pour les TPF, ils sont à disposition des chauffeurs de bus. Ce ne sont pas des WC publics. C'est la société qui les loue qui a placé les panneaux solaires. Depuis la révision de la loi sur les panneaux solaires, la pose de ceux-ci ne requiert pas d'enquête particulière mais simplifiée. Dès lors, la Commission d'aménagement n'avait pas lieu d'être saisie pour ce dossier. Quant au surplus de courant, je ne peux pas vous répondre, je demanderai l'information auprès de la société concernée.

J'ai encore des réponses à vous donner par rapport aux diverses questions qui m'ont été posées lors de précédentes séances. Par rapport à l'arrêt de bus du Coulat, les travaux auront lieu début juillet car il n'était pas possible de fermer la route du Coulat et la route de la Berra,



actuellement fermée en raison des travaux de l'école. C'est pour des raisons de synchronisation que les travaux auront lieu à la fin de l'année scolaire.

Par rapport à l'horaire des bus, je vous informe que l'horaire est en consultation publique et je vous invite à aller voir sur internet, sous « consultation horaire 2018 », et regarder la ligne qui vous intéresse. Les services de la Commune se penchent également sur cette consultation. Je vous prie de bien vouloir, le cas échéant, faire parvenir vos remarques au Conseil communal.

Nous essayons d'avoir la meilleure synchronisation possible, mais comme je vous l'ai déjà expliqué, pour les lignes qui ont une cadence de quinze minutes, c'est toujours difficile de synchroniser avec les Intercity en direction de Zürich ou de Genève.

**Mme Martine Vorlet**, Présidente sortante. Y-a-t-il d'autres intervention ? Tel n'est pas le cas, nous arrivons au terme de cette séance.

Il est temps pour moi de vous adresser un dernier message, quelques mots en guise de révérence.

Ce sont des sentiments contrastés qui m'habitent ce soir. Tout d'abord, une saine satisfaction d'avoir mené à bien ce mandat, au plus proche de ma conscience, d'y avoir mis mes compétences et mon cœur. Cette fonction honorifique m'a permis d'aller à la rencontre des citoyennes et citoyens de notre Commune, de participer à de nombreux événements associatifs, festifs ou sportifs et de prendre part aux différentes commissions. J'ai pu constater à quel point notre commune est active. Je peux désormais témoigner de l'investissement dont font preuve les employés communaux et nos Conseillères et Conseillers communaux, les membres des Commissions et du Bureau, ainsi que toutes les personnes engagées et autres bénévoles que j'ai pu côtoyer. Je leur adresse ma profonde gratitude.

J'éprouve également des regrets de ne plus pouvoir continuer à orchestrer notre Assemblée. A peine aguerrie aux procédures, aux règlements, aux sursauts et revirements de nos débats, je n'aurai plus le privilège de mettre davantage à profit cette expérience acquise durant l'année écoulée. Je ne pourrai plus sonner la cloche !

Et finalement je ressens un certain soulagement, car la fonction n'est pas aisée. Elle demande de se remettre en question, elle demande de l'investissement personnel, elle demande un sens de l'écoute. En bref, une disponibilité.

Je quitte la présidence en conservant cette candeur qui me pousse à croire, qu'au-delà des convictions partisans, c'est avant tout une volonté dénuée d'un quelconque intérêt personnel qui nous pousse toutes et tous à faire évoluer notre Commune pour le bien-être de ses citoyennes et citoyens.

Au terme de cette année, je vous adresse ma reconnaissance. Confusius a dit « Nulle pierre ne peut être polie sans friction, nul homme ne peut parfaire son expérience sans épreuve ». Cette année fut pour moi jalonnée de difficultés auxquelles je n'étais pas préparée, mais ce fut une expérience tellement enrichissante que je vous remercie de m'avoir fait confiance en m'élisant à cette haute fonction de Présidente du Conseil général. J'espère avoir su répondre dignement à vos attentes.

Et maintenant, je vous invite toutes et tous à partager la traditionnelle verrée et l'agape prévues au terme de notre rencontre. Je vous souhaite un bel été et vous remercie de votre participation et de votre attention. Bonne fin de soirée. La séance est close.

La séance est levée à 21 heures 21.

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

**Le Secrétaire**



Emmanuel ROULIN



**La Présidente**



Martine VORLET

# **Comptes 2016**

**Commune de Villars-sur-Glâne**

# Points principaux

- 1. **Bénéfice** de CHF 245'819.-  
(B: 631'297.-)
- 2. **Amortissements obligatoires, réserves et amortissements:** CHF 6'348'320.-
- 3. **Rappel:** péréquation intercommunale nette 2016: CHF 7'280'000.- versés par VSG

- 4. **Investissements 2016**: CHF 26'035'193.- avec les liquidités
- 5. **Diminution de la dette** de CHF 2'0121'470.- à CHF 54'807'400.- au 31.12.2016
- 6. **Liquidités 31.12.2016**: CHF 17'013'078.-

- 7. **Réserves totales 31.12.2016:**  
CHF 25'261'499.30
- 8. Dans tous les dicastères, les charges nettes sont **inférieures au budget 2016**
- 9. Dans 4 dicastères, les charges nettes sont **inférieures aux comptes 2015**
  - budget  $\neq$  dépenses
  - maîtrise des charges et des dépenses courantes.

- 10. Impôt personnes physiques

**< 2015**

- Baisse de la moyenne par habitant

- 11. Impôt personnes morales **en**

**baisse** ≠ Fribourg, ≠ Bulle

- mauvaise nouvelle / dépendance connue à un contribuable

- baisse pas révélatrice de la santé de la majorité des PM, qui sont plutôt à la hausse

- 12. **Déception** dans les impôts conjoncturels: gains immobiliers + mutations immobilières mais perspectives plus réjouissantes (nouveaux quartiers)
- 13. **Contribution immobilière**: + CHF 640'000.-
  - Mode de facturation / report de sous-estimations précédentes suite à taxations reçues.
  - Chiffres exacts (facturés + prévision 2016)



- 14. **Intérêts de la dette**: 1'322'000.- en 2016  
Taux moyen : 2,34 % sur CHF 54'000'000.-  
**Renouvellement et nouvel emprunt** en cours: CHF 45'000'000.-, taux moyen 0,428% sur ces nouveaux crédits, CHF 192'600.-.
  - gestion proactive de la dette
  - réduction des dépenses

# 15. perspectives

- ◆ RIE III bis?
- ◆ Développement des nouveaux quartiers
- ◆ Trend diversifié personnes morales
- ◆ Maîtrise & réduction des dépenses  
comme leitmotiv

Le **souci** est une jolie petite annuelle qui fleurit dès le printemps jusqu'aux premières gelées.

Florifère et très facile à réussir, le **souci** présente aussi l'avantage de repousser de nombreux parasites.

### Ce qu'il faut savoir :

**Nom** : *Calendula officinalis*

**Type** : Annuelle

**Floraison** : avril à novembre

**Usage**: traite les inflammations de la peau, des muqueuses de la bouche et de la gorge ainsi que les plaies.

**Exposition** : Ensoleillée, mi-ombre

**Sol** : Ordinaire, plutôt léger et bien drainé

**Hauteur** : 50 à 70 cm selon les espèces



VILLARS-SUR-GLÂNE

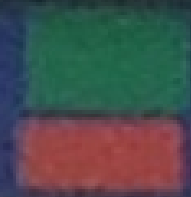


*Suggestion*

LOCAUX

VISITEURS

SPONSOR



RealSport

*Terrain de foot synthétique:*

*Un retour d'image, mais pour qui?*

- *Pour Villars qui a payé 1'100'000.-*
- *Pour l'entreprise qui a fait le travail*
- *Aucun pour Matran qui a payé 400'000.-*